



# VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024

VILLE DE  
HOUILLES

—  
DCM 24/011  
DIRECTION DES FINANCES  
—

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires – Année 2024

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2312-1 et D.2312-3,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 07 août 2016 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) notamment son article 107,

**Vu** la loi de finances pour 2024,

**Vu** le rapport présenté ce jour comportant les orientations budgétaires 2024 portant sur le Budget principal de la Ville,

**Considérant** le débat sur les orientations budgétaires 2024 du Budget principal de la Ville, qui s'est déroulé en séance ce jour,

**APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE ET EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,**

**Article 1<sup>er</sup> :** **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024 du Budget principale de la Ville,

**Article 2 :** **APPOUVE** le Rapport d'Orientations Budgétaires préalable au vote du Budget Primitif 2024.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 14 mars 2023

Publication effectuée le :

Exécutoire ce jour : 14 mars 2023

Le Maire,  
Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture  
078-217803113-20240314-DCM24-011-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2024  
Date de réception préfecture : 14/03/2024